

## Le mot du Maire

Malgré bien des difficultés, des lenteurs administratives et, bien sûr, le temps nécessaire à la préparation de nos projets, le programme de développement que nous avons présenté il y a 2 ans aux électeurs avance de manière satisfaisante.

Tout d'abord, les projets d'aménagement au centre village et à la maison Thomé ont pu être précisés et chiffrés avec l'aide du C.A.U.E.. Leur mise en œuvre sera facilitée par l'absence d'endettement de la Commune :

- L'aménagement du Centre Village, comprend la création d'une salle multi-usage et d'un préau plus grand que celui existant à l'ouest de la mairie, et aussi une amélioration des conditions de stationnement et de liaison piétonnière avec la maison Thomé. Cette composante, dont le financement semble assuré, **fait l'objet d'un document de présentation dans ce bulletin.**
- La création d'un nouveau logement en duplex d'environ 100 m<sup>2</sup> dans les dépendances de la maison Thomé, permettra d'accueillir dans de bonnes conditions une famille avec enfants. Le financement de cette composante est à l'étude et nous avons de bons espoirs de le finaliser.

Dans notre petite région de la Haute Herbasse, les efforts d'intégration que nous poursuivons depuis plusieurs années avec les communes voisines portent leurs fruits : en effet, le projet d'une école (maternelle et élémentaire) sur un site unique à proximité de la salle intercommunale, est maintenant bien avancé. **Une réunion publique de présentation de ce projet, en présence de l'architecte retenu par le SIVOS, est prévue le vendredi 20 mai à 20h à la salle intercommunale.**

Un autre projet qui nous tient à cœur depuis 15 ans est d'étendre le réseau d'adduction d'eau du SIEH aux zones les plus hautes de notre Commune, là où les habitants disposent de peu de ressources en eau alternatives. Le SIEH a confié l'examen de ce projet à un bureau d'étude qui doit envisager divers scénarios possibles : soit à partir du réseau de St Bonnet de Valclérieux, soit par un renforcement du surpresseur de La Plume. Au cours de sa prochaine réunion, prévue le 29 juin, le Conseil du SIEH décidera du scénario qui fera l'objet d'une étude d'avant-projet détaillé. Nous espérons qu'au moment de sa décision finale, ce Conseil saura faire prévaloir les principes de solidarité et d'esprit mutualistes sur les seuls critères financiers.

Enfin, je veux saluer les efforts du Comité d'Animation qui, avec l'aide de tous, a su organiser au cours de l'année plusieurs événements festifs qui ont tous rencontré un grand succès. Dans les prochains mois, notez sur vos calendriers qu'une course de caisses à savon est programmée les 7 et 8 mai, la fête des voisins le 27 mai, la fête du poulet le 15 juillet, la fête de l'alambic le 22 octobre. Ce sera l'occasion de nous retrouver dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Bien cordialement à tous,  
Le Maire, Serge MASSON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016

Lors de cette réunion le Conseil Municipal a :

- Sous la Présidence de M. Rodinson, doyen d'âge, **approuvé** le compte administratif du budget général 2015 qui se résume ainsi :

En fonctionnement :		En investissement :	
Dépenses de fonctionnement :	93 707,18 €	Dépenses d'investissement :	52 198,89 €
Recettes de fonctionnement :	110 721,87 €	Recettes d'investissement :	71 075,96 €
Résultat de l'exercice 2015 :	17 014,69 €	Résultat investissement 2015:	18 877,07€
Résultat reporté n-1 :	115 770,54 €	Résultat reporté n-1 :	- 1 508,43€
Résultat de clôture :	<b>132 785,23 €</b>	Résultat de clôture :	<b>17 368,64 €</b>

- **Approuvé le compte de gestion** de la perception identique aux comptes de la commune.
- **Voté les taux d'imposition** qui restent stables par rapport à 2014. (TH : 10,39%, TFB : 10,13 %, TFNB : 53,16 %)
- **Voté le budget primitif** qui s'équilibre à **248 268 €** pour le fonctionnement et **375 840 €** pour l'investissement (voir présentation jointe)

## L'ESSENTIEL DES REUNIONS DU CONSEIL DEPUIS MAI 2015

(les compte-rendus détaillés des réunions du Conseil sont consultables en Mairie)

<b>C.M. DU 28 MAI 2015</b> Approbation devis columbarium présenté par Sté GRANIMONT pour 4104 € TTC, avec aide du Conseil Dal de 80 % Révision des loyers des logements communaux au 1 <sup>er</sup> juillet selon indice INSEE.	<b>C.M. DU 3 JUILLET 2015</b> Demande subvention du Cté d'animation : 500 € accordé Approbation des cptes du SIEH. Décision d'exonérer la sté YAKA du paiement de la Taxe Locale d'Equipement.
<b>C.M. DU 13 AOUT 2015</b> Approbation du devis de travaux de remise en état de l'appartement du presbytère pour 6478 € TTC	<b>C.M. DU 11 SEPTEMBRE 2015</b> Décision montant travx voirie (Montée du Bois d'Onay et Montée des Brosses) au budget 2016 de 19675 € HT, soit 23610 € TTC. Sollicite Conseil Dal afin d'obtenir la subvention à laquelle peut prétendre la commune.
<b>C.M. DU 6 NOVEMBRE 2015</b> Acceptation du schéma de mutualisation prévu par la Communauté d'Agglomération. Approuve des modifications budgétaires consistant à des virements de crédits entre les budgets de fonctionnement et d'Investissement.	<b>C.M. DU 15 JANVIER 2016</b> Approbation de l'avant-projet d'aménagement d'un logement et d'une salle associative. Demande de la subvention afférente. CCAS : La loi du 7 août 2015 prévoit que le Centre d'Action Sociale est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Il est cependant décidé de maintenir le CCAS sur la commune de St Laurent d'Onay.

### ASSOCIATIONS INTER COMMUNALES

**CLUB du 3<sup>ème</sup> AGE.** Présidente Mme Raymonde MOTTIN (04 75 71 70 34). Réunion tous les 15 jours, alternativement au Chalon et à St Laurent d'Onay. Concours de coinche le 26 avril à 14h au Chalon,  
**ACCA.** Président M. Alain LAGUT (04 75 45 60 73) alain.lagut@orange.fr. Méchoui prévu le 11 Juin à 12h à la salle intercommunale.  
**Comité d'animation.** Président M. Emmanuel MILAN (06 63 32 23 31). Course de caisses à savon les 7 et 8 mai. Fête des voisins le 27 mai. Fête du poulet le 15 juillet. Fête de l'Alambic le 22 octobre.  
**La Petite Carniotte.** Présidente Mme Françoise MARCON (04 75 71 73 39). Nombreuses activités sportives et culturelles à découvrir aussi sur [www.collinenreseau.fr](http://www.collinenreseau.fr)  
**CCAS.** Noël des Enfants le 22 décembre. Distribution des colis de Noël le 17 décembre.

Rappel : La mairie est ouverte au public le mardi de 17 à 19 h et le samedi de 10 à 12 h. Permanence des élus le samedi de 10 à 12 h.

**Le site internet de la Commune est en cours de réfection. Vous pourrez le consulter bientôt sur : [www.stlaurentdonay.fr](http://www.stlaurentdonay.fr)**

**A LOUER au village de Saint Laurent d'Onay : Appartement F3 de 70 m2. 2 chambres, grand séjour, cour, chauffage individuel, libre le 1<sup>er</sup> juin 2016. Loyer 430 €/mois. Contacter la mairie au 06 45 47 49 06 ou 04 75 71 70 34.**

## LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LE VILLAGE

Depuis le début de ce nouveau mandat, le Conseil Municipal a engagé, avec l'aide du C.A.U.E. (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement), associé au Conseil Départemental, l'étude d'un projet d'aménagement du patrimoine communal, qui comprendra deux volets :

- Un aménagement des dépendances de la « Maison Thomé », qui devrait permettre la création d'un nouvel appartement en duplex, couvrant une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>. Un premier chiffrage des travaux conduit à un coût global de 167000 Euros TTC, dont les modalités de financement ne sont pas encore finalisées. L'engagement des travaux dépendra du financement obtenu.
  - Un aménagement des abords de la Mairie, figuré au verso de cette page, qui devrait permettre :
    - d'une part, la création d'une salle multi-usage prolongée par un préau plus grand que l'installation actuelle, à l'ouest du bâtiment de la mairie,
    - d'autre part, un aménagement de la place de la mairie comprenant la création de 9 places de stationnement matérialisées, d'un espace de jeux, d'une liaison piétonne avec la maison Thomé.
- L'étude de ce projet d'aménagement du village a été confiée au cabinet d'architecte LAPOURIELLE, de Romans qui en a estimé le coût à 158 000 Euros. Le financement de cet investissement sera couvert par des subventions obtenues du Département.

o O o